



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction départementale
des territoires

Service aménagement durable
des territoires

Pôle prévention des risques

Strasbourg, le 04 JUIL 2018

Le Préfet du Bas-Rhin

à

**Monsieur le Président
Monsieur le Maire**

A la demande de l'État, une étude a été menée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour recenser les aléas mouvement de terrain de type chute de bloc dans le secteur du Graufthal sur la commune d'Eschbourg. En application de l'article L.132-2 du code de l'urbanisme qui précise que l'État a l'obligation de fournir en continu les éléments de connaissance du territoire, je porte à votre connaissance les risques naturels engendrés par les aléas mouvement de terrain de type chute de bloc recensés sur ce secteur.

Le porter à connaissance ci-joint comporte des éléments de connaissance des aléas mouvement de terrain de type chute de bloc et un volet consacré aux dispositions à prendre en matière d'urbanisme.

Il convient d'intégrer dans le document d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration, pour la commune concernée, les dispositions de maîtrise de l'urbanisation prévues dans le paragraphe 4 du porter à connaissance, en application des articles R.151-31 et R151-34 du code de l'urbanisme. Il convient également d'appliquer ces dispositions lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme en application de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme.

Enfin, en application de l'article L.132-3 du code de l'urbanisme, le présent porter à connaissance devra être mis à la disposition du public. A cet égard, je vous informe que le porter à connaissance est disponible sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin : (<http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Risques/Risques-Mouvements-de-terrain/Chute-de-Blocs>).

Afin de permettre la meilleure information possible du public, je joins également une copie du rapport du BRGM ainsi qu'une copie des présentations réalisées lors de la réunion publique qui s'est tenue le mardi 26 juin 2018.

Ce porter à connaissance constitue la première étape de la démarche d'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels Mouvement de Terrain (PPRNMT), qui sera prescrit sur la commune d'Eschbourg. La communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre et la commune d'Eschbourg seront bien évidemment associées à cette procédure d'élaboration.

Mes services (contact : ddt-ppr-graufthal@bas-rhin.gouv.fr) se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant ce porter à connaissance et son application.

**Pour le Préfet,
Le Directeur Départemental des Territoires**


Christophe FOTRÉ

**Monsieur le Président de la Communauté de Communes
de Hanau - La Petite Pierre
10 route d'Obermodern
67330 BOUXWILLER**

**Monsieur le Maire
35 rue Principale
67320 ESCHBOURG**

Copie : Monsieur le Sous-Préfet de Saverne

Lettre envoyée en recommandée avec accusé de réception